



MAI 2026

VOLUME 16, NUMÉRO 3

Le Babillard

JOURNAL MENSUEL DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-CÔME-LINIÈRE

Pour urgence de fin de semaine
(ex: Égout bouchés, ponceaux arrachés, grosse fuite d'eau)
418 225-6305

LES JEUDIS MUSICAUX DE SAINT-CÔME-LINIÈRE 2026



25 JUIN- DUO COVER GIRLS
(RÉTROPOPULAIRE ET COUNTRY)

2 JUILLET- SÉBASTIEN MARTIN
(HOMMAGE À ÉRIC LAPOINTE)

9 JUILLET- AUTO REVERSE
(CLASSIC ROCK DES ANNÉES 70 À 2010)

16 JUILLET- PARADOX
(ROCK CLASSIC ET COUNTRY)

23 JUILLET- FESTIVAL ÇA DANSE EN COUNTRY

30 JUILLET- ANTHO PAQUET
(COUNTRY ROCK QUÉBÉCOIS)

6 AOÛT- VIBRATION PLUS
(ROCK 60-70-80)

13 AOÛT- COMEBACK
(CLASSIC, ROCK)

20 AOÛT- ÉRIC VACHON
(COUNTRY POP QUÉBÉCOIS)

LES JEUDIS 19H

Dans le stationnement de l'aréna ou à l'intérieur l'aréna en cas de pluie

Procès-verbal : 11 mai 2026; Dates réunions conseil municipal; Horaire bureau municipal; Collecte des ordures; Recyclage; Jardin communautaire	2-6
Gala reconnaissance; Aide alimentaire; Centre recherche d'emploi	7
Vidanges inst. septiques	8
Loterie CPS les passerelles; Le coin jeux; Desjardins	9
Bingo mensuel; FADOQ; Chevaliers de Colomb; Fermières	10
Bibliothèque municipale	11
Vente de garage	12
Location salle Optimiste; Cours de natation; Centre de prière de la Miséricorde	13
Société historique	14
Don camp de jour; Viactive; Voyages de terre	15
Répit 2-5 ans; Havre l'Éclaircie; Comptoir d'aubaines; Club de course; Aide aux logements	16
Lampadaires de rue défectueux; Dépôt d'huiles; Émission des permis	17
Développement économique; Logements à louer; covoiturage	18
Taxi collectif; Logement HLM; Popote roulante; CEPS Bce-Etch.; Le Sillon	19
Prêt matériel médical; Passeport animal; Encombrants ménagers	20

Merci à nos commanditaires:



Présent, travaillant et **POSITIF.**





Voici quelques points du procès-verbal d'une assemblée régulière du Conseil tenue au lieu ordinaire des sessions le 11 mai 2026.

(Ce procès-verbal de la séance du 11 mai 2026 est publié sous toute réserve de son adoption prévue en prochaine séance régulière du conseil municipal.)

COMPTES À ACCEPTER

26-05-117 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Harold Létourneau et résolu unanimement que les déboursés présentés pour le mois d'avril 2026 soient acceptés selon les chèques, C2600136 à C2600188 et L2600150 à L2600187 pour un déboursé total de 368 423.97 \$ incluant les salaires.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 444- 2026 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

26-05-118 La conseillère, Mme Kim Boulanger, présente et donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement no 444-2026 sur la gestion contractuelle.

Dépôt du projet et dispense de lecture.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 445-2026 PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'IMMEUBLE (PPCMOI)

26-05-119 Le conseiller, M. Alain Bouchard, présente et donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement no 445-2026 Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI).

Dépôt du projet et dispense de lecture

ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT NO 445-2026 PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'IMMEUBLE (PPCMOI)

Le maire ou la directrice générale/greffière-trésorière présente le premier projet de règlement no 445-2026 en indique l'objet et sa portée ;

26-05-120 Considérant que la municipalité de Saint-Côme-Linière a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, d'adopter un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et d'assujettir à son application, la délivrance de certains permis et certificats;

Considérant que la municipalité Saint-Côme-Linière désire encadrer le développement de certaines propriétés sur son territoire en harmonie avec la protection de l'environnement, les usages et l'architecture déjà en place sur le territoire ;

Considérant que la technique du projet particulier permet d'autoriser un projet sur une base discrétionnaire, terrain par terrain, en imposant des conditions qui doivent être remplies relativement à la réalisation du projet;

Considérant que la municipalité Saint-Côme-Linière est dotée d'un comité consultatif d'urbanisme, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Considérant qu'un avis de motion a été donné par le conseiller, M. Alain Bouchard, à la séance du 11 mai 2026 ;

Considérant qu'une période de consultation sur ledit projet se tiendra du 13 mai 2026 au 8 juin 2026 inclusivement et qu'une assemblée publique de consultation se tiendra le 8 juin 2026 et qu'avis public sera dûment donné ;

Considérant que la présente résolution, ainsi que le projet de règlement no 445-2026 projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) seront transmis à la MRC de Beauce-Sartigan ;

Considérant que le texte complet du projet de règlement no 445-2026 est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

En conséquence, il est proposé par M. Pascal Poulin, secondé par M. Alain Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que soit adopté le règlement no 445-2026 projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI).

DEMANDE DÉROGATION MINEURE – 1000, 7E RANG – LOT 4 891 311

Nature et effets

26-05-121 La demande de dérogation mineure consiste à autoriser la construction d'un garage résidentiel avec une superficie au sol de 125.4 m², dépassant ainsi celle du bâtiment principal qui est de 82.24 m². L'article 4.2 paragraphe e) du règlement de zonage no 148-06 stipule que la superficie d'un garage privé ne doit pas dépasser 100% de la superficie au sol du bâtiment principal.

Identification du site concerné
Lot 4 891 311 cadastre du Québec,

Le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure.

Il est proposé par M. Harold Létourneau, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on accepte la demande de dérogation mineure pour la propriété du 1000, 7e Rang afin d'autoriser la construction d'un garage résidentiel avec une superficie au sol de 125.4 m², dépassant ainsi celle du bâtiment principal qui est de 82.24 m².

DEMANDE DÉROGATION
MINEURE – 1475, 8E
AVENUE – LOT 3 747 215

Nature et effets

26-05-122 La demande de dérogation mineure consiste à autoriser la construction d'un garage résidentiel avec une hauteur de 5.3 m (17 pieds 4 pouces) dépassant ainsi celle du bâtiment principal de 0.9 m (3 pieds). L'article 4.2 paragraphe e) du règlement de zonage no 148-06 stipule que la hauteur d'un garage privé ne doit pas dépasser celle du bâtiment principal.

Identification du site concerné
Lot 3 747 215 cadastre du Québec,

Le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure.

Il est proposé par M. Pascal Poulin, secondé par M. Alain Bouchard et résolu unanimement que l'on accepte la demande de dérogation mineure pour la propriété du 1475, 8e Avenue afin d'autoriser la construction d'un garage résidentiel avec une hauteur de 5.3 m (17 pieds 4 pouces) dépassant ainsi celle du bâtiment principal de 0.9 m (3 pieds).

EMBAUCHE MME KAROLANN
GAGNÉ – BIBLIOTHÈQUE
MUNICIPALE
(REMPLAÇANTE)

26-05-123 Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par Mme Kim Boulanger et résolu unanimement que l'on embauche Mme Karolann Gagné, à titre de remplaçante à la bibliothèque, afin de remplacer au besoin la responsable de la bibliothèque, et ce, selon les conditions de la convention collective en vigueur.

EMBAUCHE M. JEAN-
FRANÇOIS BOLDUC –
TECHNICIEN EN URBANISME

26-05-124 Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on embauche M. Jean-François Bolduc, au poste de

technicien en urbanisme pour la municipalité de St-Côme-Linière, à compter du 4 mai 2026, et selon les conditions de la convention collective en vigueur.

DÉMISSION M. JEAN-
PHILIPPE BOLDUC –
TECHNICIEN EN URBANISME
POLYVALENT

26-05-125 Il est proposé par Mme Kim Boulanger, secondé par M. Alain Bouchard et résolu unanimement que l'on accepte la démission de M. Jean-Philippe Bolduc, technicien en urbanisme polyvalent, effective le 29 mai 2026. Nous remercions M. Bolduc pour son excellent service et nous lui souhaitons bonne chance dans ses futurs projets.

TRAVAUX RÉFECTION 5E
RUE – DIRECTIVE DE
CHANGEMENT

26-05-126 Attendu la directive de changement no DC-2 concernant l'ajout d'une conduite d'aqueduc passant dans la servitude du lot 3 746 767 et devant desservir le lot 6 319 072;

Attendu les coûts supplémentaires de l'entrepreneur R.J. Dutil estimé à 45 397 \$ plus taxes; Il est proposé par M. Harold Létourneau, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on autorise Mme Chantal Poulin, directrice générale, à signer la directive de changement no DC-2 autorisant ainsi l'ajout d'une conduite d'aqueduc et un coût supplémentaire de travaux estimé à 45 397 \$ plus taxes.

MANDAT MRC BEAUCE-
SARTIGAN – RELEVÉS,
PLANS ET DEVIS – PROJET
RÉFECTION 1RE AVENUE
QUEST

26-05-127 Il est proposé par M. Alain Bouchard, secondé par Mme Kim Boulanger et résolu unanimement que l'on mandate la MRC de Beauce-Sartigan afin d'effectuer les relevés ainsi que les plans et devis pour le projet de réfection de l'infrastructure de

route de la 1re Avenue Ouest, du numéro civique 1279 au 1150.

DEMANDE DE PRIX – ÉTUDE
GÉOTECHNIQUE ET
CARACTÉRISATION DES
SOLS/MGR – PROJET DE
RÉFECTION ROUTE
RODRIGUE – ARTELIA
CANADA INC.

26-05-128 ATTENDU qu'à la suite d'une demande de prix pour l'étude géotechnique et la caractérisation des sols/MGR pour le projet de réfection de la route Rodrigue, la municipalité a reçu trois prix :

Artelia Canada Inc.
34 698.62 \$ plus taxes

Groupe ABS Inc.
40 918.00 \$ plus taxes

Englobe Corp.
47 173.18 \$ plus taxes

ATTENDU que la MRC de Beauce-Sartigan recommande à la municipalité d'accepter le plus bas soumissionnaire soit Artelia Canada Inc. au montant de 34 698.62 \$ plus taxes;

Il est proposé par Mme Kim Boulanger, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de services de Artelia Canada Inc., plus bas soumissionnaire, pour l'étude géotechnique et la caractérisation des sols et MGR pour le projet de réfection de la route Rodrigue, au montant de 34 698.62 \$ plus taxes.

DEMANDE DE PRIX –
NEGOCIATIONS
CONVENTION COLLECTIVE
– PME PARTENAIRES

26-05-129 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Harold Létourneau et résolu unanimement que l'on octroie le mandat d'assistance aux négociations de la convention collective des employés à PME Partenaires, au taux horaire de 195 \$ / heure, plus les frais de déplacement et de repas.

**ENTENTE CNESST –
MUTUELLE DE PREVENTION**

26-05-130 Il est proposé par M. Pascal Poulin, secondé par M. Alain Bouchard et résolu que les administrateurs ayant fait une lecture complète de l'Entente s'en déclarent satisfaits et que l'entente projetée avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2027 soit acceptée telle que rédigée.

26-05-131 Il est proposé par M. Harold Létourneau, secondé par M. Pascal Poulin et résolu que Lussier cabinet de services financiers Inc., soit autorisé à signer cette entente pour et au nom de la société par actions ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'aura pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la société par actions.

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE
2026 – MOISSON BEAUCE**

26-05-132 Il est proposé par Mme Bianca Perrault, secondé par Mme Kim Boulanger et résolu unanimement que l'on accorde une contribution financière de 500 \$ à Moisson Beauce pour l'année 2026 dans le cadre de leur campagne annuelle « Ensemble, pour nourrir les gens d'ici ».

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE
2026 – FABRIQUE DE LA
PAROISSE DE SAINT-GEORGES-
DE-SARTIGAN COMMUNAUTE
DE SAINT-CÔME**

26-05-133 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Alain Bouchard et résolu unanimement que l'on accorde une contribution financière de 500 \$ à la Fabrique de la paroisse Saint-Georges-de-Sartigan Communauté de Saint-Côme dans le cadre de leur campagne de financement 2026.

**RÉVISION NÉCESSAIRE DU
PROJET DE RÈGLEMENT
SUR LES PRATIQUES
AGROENVIRONNEMENTALES**

26-05-134 CONSIDÉRANT QUE l'aménagement du territoire est une responsabilité politique partagée entre différents paliers décisionnels, notamment le milieu municipal qui y joue un rôle prépondérant;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des MRC sont en train d'élaborer des plans climat et de réviser leurs planifications territoriales afin de se conformer aux nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), en vigueur depuis décembre 2024, et d'assurer la résilience de leur communauté face aux défis que posent les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE ces orientations prévoient notamment que les MRC doivent assurer la protection, la disponibilité et la qualité de l'eau, la conservation des milieux naturels, le maintien du couvert forestier pour assurer la connectivité écologique et la protection de la biodiversité, mais également le développement des activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le Projet de règlement sur les pratiques agroenvironnementales, visant à remplacer le Règlement sur les exploitations agricoles, a été élaboré sans consultation des représentants municipaux ni pris en compte du processus d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement est incohérent avec l'orientation 2 des OGAT qui vise à assurer la conservation des écosystèmes et miser sur une gestion durable et intégrée des ressources en eau;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement entraînerait la conversion d'importantes superficies de couvert forestier en superficies agricoles, sans encadrement adéquat ni pris en compte des

particularités territoriales, et que cette décision est contraire à la volonté du gouvernement exprimée (attente 2.2.2 des OGAT) de limiter la fragmentation du couvert forestier ;

CONSIDÉRANT QUE par l'introduction du principe de préséance, ce règlement aurait pour effet de retirer aux MRC et aux municipalités le pouvoir de réglementer les bandes riveraines en milieu agricole afin de protéger l'eau des lacs et des cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la perte de ce pouvoir d'intervention aura pour effet d'entraîner des reculs environnementaux importants et immédiats dans plusieurs territoires et de mettre en péril les efforts et les investissements effectués pour améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE dans plusieurs municipalités, la majorité des cours d'eau se situent en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE la levée du moratoire peut favoriser le développement de nouvelles activités agricoles et la vitalité de communautés dans la mesure où l'ouverture de nouvelles superficies à la culture se fait dans le respect de la réglementation municipale et des planifications régionales;

CONSIDÉRANT la nécessité que toute nouvelle mise en culture assure la préservation des ressources en eau, la protection de l'environnement et de la biodiversité et s'inscrive dans les démarches d'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la levée du moratoire sur la mise en culture de nouvelles parcelles telle que proposée au projet de règlement, pourrait accentuer les enjeux d'approvisionnement en eau observés dans plusieurs régions, avec des conséquences importantes sur plusieurs secteurs économiques, dont l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement aura également pour effet de freiner la mise en oeuvre des plans régionaux des milieux humides et hydriques, dont leur arrimage avec les schémas d'aménagement est une exigence de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés (chapitre C-6.2);

CONSIDÉRANT les nombreux enjeux soulevés par le milieu municipal, dont la Fédération québécoise des municipalités, en regard de la proposition réglementaire, particulièrement sur les articles 7, 51 à 54, 104 à 106.

CONSIDÉRANT QUE les résultats positifs obtenus dans plusieurs municipalités et MRC en matière d'implantation de bandes riveraines, de protection des milieux humides et d'amélioration significative de la qualité de l'eau ont tous en commun un travail concerté avec les agriculteurs qui s'inscrit dans une vision durable de l'aménagement de nos territoires;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre réglementaire modernisé de gestion des milieux hydriques, entré en vigueur le 1er mars 2026, le gouvernement a reconfirmé l'importance de permettre aux municipalités de déterminer des rives élargies, et que cette volonté se traduit également dans l'invitation qu'il adresse aux MRC via les OGAT (attente 2.2.2) de prévoir des moyens de protection supplémentaires pour des rives élargies;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une approche concertée et adaptée aux réalités du territoire qui sont diverses;

Il est proposé par M. Pascal Poulin, secondé par M. Alain Bouchard et résolu unanimement

DE DEMANDER à la ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements

climatiques, de la Faune et des Parcs, Mme Pascale Déry, de suspendre le processus d'adoption de ce règlement afin de le réviser significativement en associant cette fois-ci le milieu municipal au processus; plus précisément :

- de renoncer à la préséance de ce règlement sur toute réglementation municipale qui vise une protection accrue de l'environnement, particulièrement de nos ressources en eau (articles 7, 104 à 106);

- de lier l'augmentation des superficies en culture au processus d'aménagement du territoire et au respect des planifications territoriales, lesquelles sont élaborées en concertation avec l'ensemble des acteurs du milieu (articles 52 à 54).

DE TRANSMETTRE également copie de cette résolution à la première ministre du Québec, au ministre de l'Agriculture, des pêcheries et l'Alimentation, au ministre des Affaires municipales, au député de notre circonscription, au ministre de l'Environnement et à la Fédération québécoise des municipalités.

DEMANDE AU GOUVERNEMENT FEDERAL DE RECONNAITRE LES SERVICES DE POSTES CANADA COMME DES SERVICES ESSENTIELS NECESSITANT LE MAINTIEN DES ACTIVITES PENDANT UN CONFLIT DE TRAVAIL

26-05-135 CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont reconnues comme des gouvernements de proximité en vertu de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (LQ 2017, C 13);

CONSIDÉRANT QUE ce statut entraîne l'assujettissement des municipalités à de nombreuses lois leur imposant diverses obligations légales nécessaires à l'exercice de leurs fonctions au maintien

des services à la collectivité; CONSIDÉRANT QUE parmi ces obligations, les municipalités doivent expédier certains documents officiels dont notamment:

- L'avis d'évaluation et le compte de taxes avant le 1er mars de chaque année (article 81 de la Loi sur la fiscalité municipale, RLRQ, c. F-2.1);

- Le compte des droits de mutations immobilières, exigibles à compter du trente et unième jour suivant son envoi (article 11 de la Loi concernant les droits de mutation immobilière, RLRQ, c. D-15.1);

- Les avis d'inscription sur la liste électorale, au plus tard le cinquième jour précédant le dernier jour prévu pour la présentation des demandes d'inscription, de radiation ou de correction, ainsi que, le cas échéant, les cartes de rappel d'inscription (article 126 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, RLRQ, c. E-2.2);

- Les documents devant faire l'objet d'une publication dans un journal diffusé sur le territoire, tels que la liste et l'avis des immeubles en vente pour non-paiement de taxes, les avis publics d'appel d'offres, les avis de tenue d'assemblées publiques, les avis d'entrée en vigueur de certains règlements, ou les avis relatifs à la division du territoire en districts électoraux;

- Les documents devant être transmis par poste recommandée, notamment les résolutions de délégation de compétences, les avis aux propriétaires concernant la date et le lieu de la vente pour taxes, ainsi que certains avis relatifs au rôle d'évaluation foncière;

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada joue un rôle crucial dans la capacité des municipalités à respecter ces obligations légales;

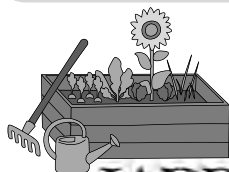
CONSIDÉRANT QUE les conflits de travail qui se cumulent et se succèdent chez Postes Canada affectent gravement la capacité des municipalités à remplir leurs obligations légales et opérationnelles, au détriment des citoyennes et citoyens;

Il est proposé par M. Alain Bouchard, secondé par Mme Kim Boulanger et résolu à l'unanimité
 DE demander formellement au gouvernement du Canada de reconnaître l'ensemble des services de Postes Canada comme des services essentiels nécessitant le maintien des activités pendant un conflit de travail;
 DE transmettre copie de la présente résolution aux instances suivantes: le Premier ministre du Canada, M. Mark Carney, le député fédéral de la circonscription de Beauce-Sud M. Jason Groleau, l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ)

Diffusion des séances de conseil
 Habituellement disponible 24 heures après la réunion. Un lien direct est sur le site Internet de la municipalité, www.stcomelinere.com Onglet «municipalité». Vous sélectionnez ensuite «conseil municipal».



BUREAU MUNICIPAL
HEURES
D'OUVERTURE
DU LUNDI AU JEUDI:
 8 H - 12 H 00
 13 H - 16 H 30
VENDREDI:
 8 H - 12 H 00



JARDIN COMMUNAUTAIRE

Avis à tous les utilisateurs et à ceux et celles qui aimeraient avoir accès au jardin communautaire :

Il y a un total de 20 parcelles.

Les utilisateurs sont limités d'abord à une seule parcelle, pour le moment.

Si jamais des parcelles demeurent disponibles, il y aura possibilité d'en avoir une deuxième (attribution selon l'ordre de réception des demandes).

Pour réservation : (418) 685-3825 poste **302**

Bonne saison de jardinage!



Conseil municipal

Martin Rodrigue, maire

Harold Létourneau,
conseiller poste 1

Bianca Perreault,
conseillère poste 2

Pascal Poulin,
conseiller poste 3

Alain Dumas,
conseiller poste 4

Alain Bouchard,
conseiller poste 5

Kim Boulanger,
conseillère poste 6

Prochaines assemblées régulières du conseil municipal 2025

Lundi 8 juin, 19h

Lundi 13 juillet, 19h

Prenez note que les assemblées ont lieu à la salle Optimiste au 2e étage de l'aréna.

COLLECTE DES ORDURES JUN

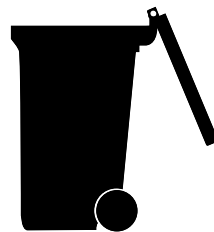
Mardi 2 (Est) Jeudi 4 (Ouest)

Mardi 9 (Est) Jeudi 11 (Ouest)

Mardi 16 (Est) Jeudi 18 (Ouest)

Mardi 23 (Est) Jeudi 25 (Ouest)

Mardi 30 (Est) Jeudi 2 (Ouest)



RECYCLAGE JUN

Jeudi 4 juin

Jeudi 18 juin

LES CALENDRIERS DES ORDURES ET DU RECYCLAGE SONT ACCESSIBLES EN TOUT TEMPS SUR LE SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ, ONGLET SERVICES.

Rappel: La deuxième échéance des taxes municipales venait à échéance le 19 mai 2026. Des frais s'ajoutent aux paiements effectués après cette date. Merci de votre collaboration.

L'aide alimentaire pour la MRC de Beauce-Sartigan
(Difficultés financières, perte d'emploi, maladie, etc.)



La Maison de la Famille Beauce-Etchemins

418-228-0097

aidealimentaire5@gmail.com

Partenaires du développement social

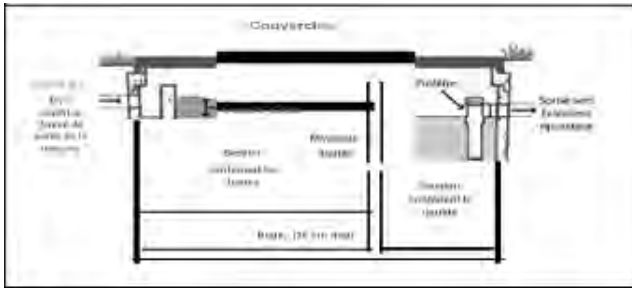
Nouvelle méthode retenue pour la MRC Beauce-Sartigan à compter de janvier 2023 Vidanges des fosses septiques

1. Vidange sélective pour toutes les fosses septiques:

La vidange sélective est une méthode de vidange des fosses septiques qui consiste à retirer les boues, les écumes et le liquide se trouvant entre la couche des écumes et celle des boues, et à retourner dans la fosse septique uniquement le liquide débarrassé des écumes et des boues (liquide clarifié).

Le liquide clarifié qui est retourné dans la fosse septique contribue au réensemencement de la population bactérienne. Celle-ci est très importante, car elle effectue la majorité du traitement des matières organiques contenues dans les eaux usées domestiques.

- Notez que les fosses septiques en période hivernale seront vidangées **complètement**.



Consignes à respecter - Vidanges installations septiques

Tous les points ci-dessous doivent être respectés avant la vidange de votre installation septique. Si le transporteur ne peut pas vidanger votre fosse, des frais vous seront facturés pour déplacement inutile et vous devrez prendre un autre rendez-vous pour une autre visite, 418-226-5300.

1. Votre adresse (numéro civique) doit être bien visible de la rue.
2. Tous les couvercles doivent être dégagés d'au moins 6 pouces au pourtour et sur la profondeur. Creuser le pourtour à l'aide d'une pelle est nécessaire afin de permettre au transporteur de faire basculer les couvercles sans difficulté et sans les briser. (photo 1). Si les couvercles ne sont pas bien dégagés, votre fosse ne sera pas vidangée. (photo 2)
3. Les couvercles en polyéthylène (plastique) doivent être dévissés, mais non enlevés. (photo 3)
4. Installer un drapeau, un cône, un bâton ou autre objet près de votre fosse afin d'indiquer l'emplacement de celle-ci.
5. Retirer tout ce qui peut bloquer l'accès aux couvercles, mobilier, structure, planches de patio, tables, pots de fleurs, blocs de ciment, etc.
6. Dégager l'accès à votre propriété pour permettre le passage du camion d'une hauteur et d'une largeur de 13 pieds.
7. Dégager le terrain de sorte que le camion puisse être placé à moins de 130 pieds de la fosse.
8. Tenir à l'écart et à une distance sécuritaire les animaux domestiques, tels que les chiens.

Quelques avantages d'une vidange sélective par rapport à une vidange totale des fosses septiques:

- a) Réduire le volume de matières résiduelles (boues, écumes et liquide) acheminé au centre de traitement.
- b) Réduire la consommation d'eau potable. Lors d'une vidange sélective, le liquide clarifié remplace l'eau potable. (Lors d'une vidange totale d'une fosse septique, une bonne pratique consiste à remplir la fosse à un certain niveau avec de l'eau claire afin d'éviter sa déformation ou son déplacement dus aux pressions externes).
- c) Vidanger un plus grand nombre de fosses septiques avec un camion. La réduction des déplacements a pour effet de réduire l'émission de gaz à effet de serre par le camion.

2. Vidange complète pour les fosses de rétention :

Tous les compartiments des fosses de rétention (fosses scellées) doivent toujours être vidangés complètement de son contenu.



9. Arrêter votre pompe (système Bionest) avant que la vidange soit effectuée.
10. Les barrières donnant accès à votre fosse doit être obligatoirement ouverte.
11. Il ne doit pas y avoir de lingettes humides dans votre installation septique.



← Photo 1
Couvercle BIEN dégagé

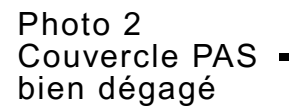


Photo 2
Couvercle PAS bien dégagé →



← Photo 3
Couvercles en polyéthylène doivent être dévissés

Centre régional de traitement des boues

Par courriel: fosse@vsjb.ca
(une confirmation vous sera acheminée)
ou **418-226-5300**
(du lundi au jeudi de 7h30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 7h30 à 12h).

Les coûts pour la vidange de votre fosse sont facturés par votre municipalité et sont payables à celle-ci.



La municipalité de
Saint-Côme-Linière
tient à remercier

 **Desjardins**
Caisse du Sud de la Beauce

pour sa contribution
à nos jeudis musicaux.

Restez à l'affût
la programmation arrive bientôt.

Règlements



2 Jeux max. par famille.

Prêt de 2 semaines, renouvelable 1 fois
(si non réservé).

Jeux remis en main propre et pas
dans la chute à livres.

Le jeu sera vérifié au moment du
retour. S'il est incomplet et qu'on ne
peut plus y jouer, il sera demandé à
l'abonné de le remplacer.



Si vous avez des jeux de société et des
casse-têtes dont vous ne vous servez plus,
vous pouvez les apporter à la bibliothèque
afin de remplir notre coin jeux.

2^e édition

LOTÉRIE 2026

RACJ L-04510

AU PROFIT DU

**CPS Les
Passerelles**

Centre de pédiatrie sociale
Beauce-Sartigan

TIRAGE LE 18 JUIN 2026

Gagnez

5200\$ d'épicerie

chez **metro**


Metro Laval Veilleux

Président d'honneur
M. Joël Veilleux

& PLUSIEURS
AUTRES PRIX

**BILLETTS EN
VENTE ICI
OU**



TOUS LES DÉTAILS SUR FACEBOOK  ET SUR NOTRE SITE WEB

VENTE ITINÉRANTE INTERDITE
Refusez toute sollicitation
concernant ces produits et services

-  **Chauffage**
ou climatisation
-  **Décontamination**
ou isolation
-  **Financement**
ou location à long terme

Québec.ca/vente-itinérante



BINGO



CHAQUE 1ER DIMANCHE DU MOIS
SALLE OPTIMISTE 13 H
1517, 19E RUE, ST-CÔME-LINIÈRE
500\$ EN PRIX
COÛT D'ENTRÉE: 15\$
18 ANS ET PLUS
BIENVENUE À TOUS!

Chevaliers de Colomb du conseil 6698

Réunion régulière
le 2^e mardi du mois
9 juin 2026, 19h00
à la sacristie



La FADOQ

Vous avez 50 ans et + ?
Rejoignez nos rangs. La FADOQ compte plus de 600,000 membres au Québec, dont plus de 300 à Saint-Côme-Linière. Elle prône une qualité de vie pour tous les aînés. Plusieurs avantages sont offerts. Rabais avec différents organismes et assurances, des programmes bénéfiques, des loisirs et activités hebdomadaires à St-Côme.

Vous êtes intéressés ou avez des questions, communiquez avec :
Marie-Louis : 418-685-3654
Cell.: 418-313-3373
ou Francine : 418-226-9940
Cell.: 418-313-4134

Depuis 1933... 90 ans!

Cercle des fermières

Assemblée générale annuelle
le 10 juin, au sous sol de l'église
Souper à 18 h. Coût: 25 \$

Donnez vos nom à Mme Sylvie
au (418) 685-3309 **avant le 7 juin.**

3 postes en élection :

Vice-Présidente
Secrétaire
Conseillère #2

Thème : Vacances

On vous attend
en grand nombre.

Le conseil.



ACTIVITÉS JUIN FADOQ



2 juin : Bingo
(dîner fin de saison)

7 juin : Bingo mensuel
Fin des activités

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

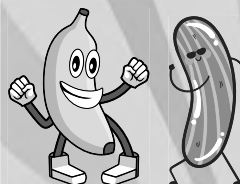


La bibliothèque est située au sous-sol du presbytère, au 1551, 19e Rue. N'hésitez pas à communiquer avec nous au (418) 685-3825 poste 205 pour toutes questions et restez à l'affût pour des mises à jour supplémentaires, via notre page Facebook.

Chute à livres

- Retour des livres et périodiques uniquement
- La chute à livres doit être utilisée seulement en dehors des heures d'ouverture.
- Veuillez mettre les livres dans un sac de plastique avant de les déposer dans la chute.
- Assurez-vous que les documents sont bien descendus et que le panneau est bien refermé.
- Aucun don de livres ne doit être déposé dans la chute.
- Il est de votre responsabilité d'utiliser ce service adéquatement

Juin 2025					
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1 8H30-12H00 13H00-16H30	2 8H30-12H00 13H00-16H30 18H30-20H00	3 8H30-12H00 18H30-20H00	4 FERMÉE	5 18H30-20H00	6 FERMÉE
8 8H30-12H00 13H00-16H30	9 8H30-12H00 13H00-16H30 18H30-20H00	10 8H30-12H00 18H30-20H00	11 FERMÉE	12 FERMÉE	13 10H00-12H00
15 8H30-12H00 13H00-16H30	16 8H30-12H00 13H00-16H30 18H30-20H00	17 8H30-12H00 18H30-20H00	18 FERMÉE	19 18H30-20H00	20 FERMÉE
22 8H30-12H00 13H00-16H30	23 8H30-12H00 13H00-16H30 18H30-20H00	24 FERMÉE FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC	25 FERMÉE	26 FERMÉE	27 10H00-12H00
29 8H30-12H00 13H00-16H30	30 8H30-12H00 13H00-16H30 18H30-20H00	FERMÉE FÊTE DU CANADA	FERMÉ LE DIMANCHE		



Nouveautés jeunesse



Nouveautés adultes



VENTE DE GARAGE

**les 13 et 14 juin
de 8h à 16 h.**

**La liste des points de vente est
disponible aux endroits suivants :**

- Marché St-Côme

(1143, route du Président-Kennedy)

- Garage Serge Poulin

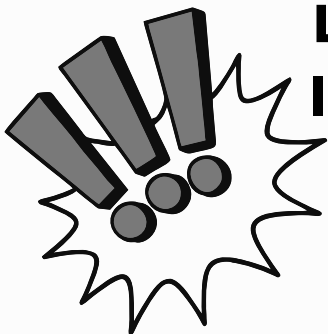
(1304, route de St-Zacharie)

- Casse-croûte R.D.

(1570, route du Président-Kennedy)

- Facebook de la municipalité

www.facebook.com/stcomelinier



**Lors de la vente de garage,
la bibliothèque municipale
fera une vente de livres
sur le stationnement
devant la bibliothèque.**



Nous vous invitons à consulter régulièrement la page Facebook de l'aréna (Aréna Saint-Côme-Linière) pour les dernières nouvelles et les activités à venir.

Aréna St-Côme-Linière

Pour informations supplémentaires, veuillez contacter le service des loisirs.
Tél.: (418) 685-3825 poste 304
courriel : loisirs@stcomeliniere.com



**LOCATION
SALLE
OPTIMISTE**
POUR VOS:
BAPTÊMES, SHOWERS,
PARTYS DE BUREAU,
FÊTES FAMILIALES, ETC.
**PLUSIEURS
DISPONIBILITÉS**
CONTACTEZ LE SERVICE
DES LOISIRS
418 685-3825 POSTE 304



Centre de Prière
de la Miséricorde
1526, 19^e rue
Saint-Côme-Linière

Soirées de louange (ouvert à tous) :
Tous les lundis de juin 18h30
(exception du 15 juin):

➤ 1679 chemin St-Louis, Québec

Tous les mercredis de juin 18h30:

➤ Centre de prière de la Miséricorde
1526 19^e rue, St-Côme-Linière

*** *Le 10 juin, la soirée se tiendra à l'Église de St-Côme-Linière.*

Mercredi 3 juin et 1^{er} juillet 19h00 :
➤ 5746 boul. Frontenac E, Thetford
Mines

Sessions à venir:

Intercession Prophétique: 12-14 juin
Du vendredi 19h30 jusqu'au
dimanche 12h. **Coût: 275\$.**

Invités: Myriam Aguila (de la France)
& Père Charles Vallières

Session Jean de l'École Saint-André:
25-28 juin **Coût: 225 \$**

Devenir un disciple de Jésus.
Du jeudi 19h jusqu'au dimanche 13h.

Tout est recréé par l'Amour de Dieu:
27-30 août **Coût : 325 \$**

Session de libération des
conséquences d'abus sexuels
Du jeudi 19h jusqu'au dimanche 13h

Pour information et inscription
Tél. : 418-685-3181

Adresse courriel :
centremisericorde@hotmail.com
Inscription en ligne :
www.centremisericorde.org

COURS DE NATATION

saison 2026

**80\$
par enfant**

Places limitées,
résidents seulement,
non-résidents sur liste d'attente

INSCRIPTIONS VIA
QIDIGO À PARTIR
DU 20 MAI 2026

Les groupes offerts :
Préscolaire 1, 2, 3, Nageurs
1, 2, 3, 4, 5, 6, Jeunes
sauveteurs : initiés, avertis
et experts




informations: 418 685-3825 poste 304



1551, 19^e Rue
Saint-Côme-Linière
(418) 685-2700
histoire@telus.net

Société historique de Saint-Côme de Kennebec et de Linière

Les bureaux de la Société historique, situés au presbytère, sont ouverts pour répondre à vos demandes de renseignements, de photos, de livres, de documents ou autres.

Heures d'ouverture:
Lundi et mercredi 13h à 16h
1^{er} dimanche du mois 13h à 16h
Sur demande: (418) 215-3365

Merci de nous soutenir dans notre mission de protéger et de diffuser notre histoire locale en vous procurant votre carte de membre (10\$) . Nous sommes aussi à la recherche de bénévoles prêts à s'impliquer dans les différents projets



Pensionnat Sainte-Philomène (Couvent de Saint-Côme)

Au printemps 1908, les commissaires de la municipalité scolaire de Saint-Côme de Kennebec confient au curé Joseph Élie Breton, ce bâtisseur, ce visionnaire, la direction des travaux pour la construction d'une nouvelle école. Le curé Breton décide de construire un couvent plutôt qu'une simple école. Les élèves de Saint-Côme y sont instruits par les Sœurs de la Charité de Saint-Louis, de même que de plus en plus d'élèves pensionnaires. Au fil des ans, le couvent était devenu un pensionnat fort bien coté et très fréquenté par des jeunes venus d'aussi loin que de Québec et des États-Unis. En 1924, les commissaires cèdent cette institution aux Sœurs pour rembourser une forte dette qu'ils avaient contractée envers elles. Ces dernières continueront d'y enseigner jusqu'en 1974. Dans les années 1950, le couvent deviendra aussi un Juvénat pour les futures religieuses.

Photo : Jeunes garçons pensionnaires devant le couvent (Pensionnat Sainte-Philomène) en juin 1931.

Société historique de Saint-Côme de Kennebec et de Linière, Fonds Eldred Doyon Biddeford, Maine pl. 230-20

Accéder au site internet de la Société à l'adresse suivante : societehistoriquestcome.com

Don au camp de jour

Les petits bedons nous tiennent à cœur. Pour cette occasion, nous les Chevaliers de Colomb avons remis un don pour le camp de jour qui servira pour les collations.

Tout ceci grâce à la grande générosité du comité du 200^{ème} qui nous a donné ce beau don.



Présent de gauche à droite les membres du comité du 200^{ème} Mélanie Bolduc, Marie-Louis Lachance, Mélanie Champagne, Mathieu Bédard, Lucie Gilbert directrice des loisirs, Gervais Morin grand chevalier

VIACTIVE DE SOIR À SAINT-CÔME		VIACTIVE DE JOUR À SAINT-CÔME	
De retour en septembre			
LES MERCREDIS ★ 18H00 À 19H00 ★	LES MARDIS ★ 10H00 À 11H00 ★		
INSCRIVEZ-VOUS À NATHALIE VICNEAULT 418-685-2476	INSCRIVEZ-VOUS À ANNE ROY 418-228-0007		



Avis aux citoyens Voyages de terre

Si vous êtes
intéressés à recevoir
de la terre lors des
travaux municipaux,
veuillez appeler au
(418) 685-3825
poste 200

VENEZ VOUS AMUSER AVEC
NOUS!

**RÉPIT ST-CÔME
LINIÈRE**

POUR INFORMATION ET
INSCRIPTION
418-228-9192

**8:30-11H
MERCREDI ET JEUDI
AM**

**2-5 ANS
1\$ SEULEMENT**

LES INSCRIPTIONS PAR
TÉLÉPHONE LES LUNDIS A
**8:30 AU
418-228-9192**



Havre
l'Éclaircie



La **violence**
n'est pas toujours
frappante mais elle fait
toujours mal...

Nous pouvons
l'aider !
**418 227-1025
1 800 709-1025**

**24H/24
7 JOURS/7**

Comptoir d'aubaines

1353, rue Principale

(accessible par la 17e Rue,
porte arrière)

Heures d'ouverture :

Mercredi, jeudi et vendredi
de 12h20 à 15h30

Jeudi soir de 18h à 19h30

Bienvenue à tous!



**Club de course
Saint-Côme**

Horaire des prochaines semaines
Les jeudis à 18:30
Départ du sentier
Près du presbytère
**Lumières et bracelet réfléchissant
recommandés**

SERVICE D'AIDE À LA RECHERCHE DE LOGEMENT (SARL)

C'EST QUOI CE SERVICE?

Le SARL consiste à offrir un soutien à toute
personne de la MRC de Beauce-Sartigan
à la recherche d'un logement.

Il vise à informer, orienter et accompagner
les personnes dans leurs recherches.

CE QU'OFFRE CE SERVICE

Émission de liste à jour de logements disponibles
dans la MRC de Beauce-Sartigan.

Collaboration de référence vers d'autres ressources

NOUS JOINDRE

11400, 1ère avenue suite 108
Saint-Georges (Québec) G5Y 5S4

Tél.: 418-387-0404, poste 1337
Courriel : sarl1@ohsudappalaches.ca

Site Internet :
www.ohsuddesapalaches.ca



Office d'habitation
du Sud des Appalaches

Avez-vous visité notre site internet? www.stcomelinier.com

Une source d'informations où vous retrouverez entre autres un lien pour les vidéos des séances du conseil municipal, les procès-verbaux, un lien vers le rôle d'évaluation en ligne, le calendrier de la cueillette des ordures et du recyclage, un calendrier de divers événements, des actualités et bien d'autres...

Faites-nous part de vos commentaires et suggestions.

Vous êtes vous abonnés à notre page Facebook?

Municipalité St-Côme-Linière

Lampadaires de rue défectueux?

Merci de nous en aviser: www.stcomelinier.com, onglet «services» Défectuosité lampadaires de rue.

Lorsque vous nous avisez d'une lumière de rue défectueuse, veuillez nous donner l'adresse de la propriété la plus proche de cette lumière. Cela évitera toute confusion et fera gagner du temps au technicien.

Merci de votre collaboration !



Dépôt d'huiles diverses



Il faut dorénavant vous rendre à la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour y déposer vos huiles et autres résidus. **Le service demeure sans frais.** Nous rappelons aux gens et aux entreprises qu'il est strictement interdit d'envoyer des hydrocarbures dans les égouts municipaux. Des amendes sévères aux contrevenants seront appliquées.

(Hydrocarbures = Gaz naturel, huile à moteur...)



**695, rang Saint-Joseph
Saint-Côme-Linière (Québec) G0M 1J0
info@ricbs.qc.ca
418 685-2230**



Émission des permis de construction et rénovation

Nous vous rappelons de faire votre demande de permis à l'avance afin d'obtenir les autorisations à temps pour la date prévue de vos travaux. Il est possible de faire votre demande de permis en ligne via notre site internet (onglet service/demande de permis construction). Si vous avez besoin d'informations rapides, des annexes d'informations sont disponibles en haut de la page. Si vous ne voulez pas procéder en ligne, veuillez composer le 418-685-3825 ou encore transmettre votre demande par courriel à st-come@stcomelinier.com.

ATTENTION

Le ramassage des excréments de chien est **obligatoire dans le sentier.**


Des sacs et des poubelles sont fournis - veuillez les utiliser.

Merci de contribuer à la propreté et à la sécurité des lieux.



Merci de votre collaboration!

LOGEMENTS À LOUER

Compagnie ou nom	Numéro de téléphone	Adresse du logement	Description
	(418) 230-9796 (418) 685-3361	1280, 20 ^e Avenue	10 APPARTEMENTS NEUFS 5½ 4½ 3½ <small>APPARTEMENTS APPARTEMENTS APPARTEMENTS</small>

LOGEMENT À LOUER

Vous avez un logement à louer
(appartement, jumelé, maison, etc.)?

Nous vous offrons désormais la possibilité de publier votre annonce dans le journal municipal.

Tarif : 20 \$ + taxes par publication mensuelle

Date limite :

Veuillez soumettre votre annonce au plus tard le 15 du mois précédant la parution.

Contenu de l'annonce :

- Votre nom ou le nom de votre entreprise
- Votre numéro de téléphone
- L'adresse du logement
- Une description sommaire (ex. : 4 ½, triplex, jumelé, etc.)

Pour toute question ou pour soumettre votre annonce, veuillez communiquer avec nous au (418) 685-3825, poste 200.

amigoexpress local

On covoiture?



Inscription gratuite!

Nouveau service de **covoiturage quotidien**

Domicile Travail Études

amigoexpress.com/local

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Nouveau développement résidentiel

Les Boisés Dulac

(secteur route Rodrigue et rang St-Joseph)

Très beaux terrains... À voir!

Infos: Gilles Dulac 1-819-568-8815

gillesdulac@hotmail.com

Jean-François Dulac 1-819-246-9779

jfrancdulac@videotron.ca

Projet de jumelés neufs à vendre dans la 13^e rue et 16^e rue.

Développement 9^e et 10^e rue à venir !

Situé dans le cœur du village, vous aurez accès à l'école primaire, l'aréna et plusieurs autres services de choix et installations sportives.

13^e rue

Phase 1 – Terminée

Phase 2 – 2025

Phase 3 – 2025





RÉSERVATION
418-227-2626

Vous avez également la possibilité d'utiliser nos circuits fixes 7 jours/semaine vers St-Georges (3 départs et 3 retours par jours).

Vous avez besoin de transport pour vos déplacements :
(horaire selon vos besoins)

- de soins de santé
- de services sociaux
- de services d'éducation ou de formation postsecondaire
- des démarches d'insertion à l'emploi

Les demandes doivent être placées minimalement 24 heures à l'avance et avant 12h00 (midi) la journée ouvrable précédant le déplacement.

✓ L'horaire du **centre d'appel** est du lundi au vendredi de 8 h à 16 h

✓ L'horaire du **taxi collectif** est du dimanche au samedi de 7 h à 21 h

Le taxi collectif dessert les 16 municipalités de la MRC Beauce-Sartigan.

*** Les demandes de transports à l'intérieur de la ville de St-Georges seront redirigés vers le Taxibus.

Logements disponibles au HLM:

Adresse : 1375, 5e Avenue,
Saint-Côme-Linière

1 chambre

Pour toutes questions:

418-228-0239.

Les formulaires de demande de logement sont disponibles au bureau municipal.

Service de popote roulante

2 jours/semaine, Saint-Côme

Clientèle:

- Personnes âgées
- Personnes qui récupèrent à la suite d'une maladie ou d'une hospitalisation
- Proches aidants

Informations:

418 228-0007

www.benevolatbeauce.com



Centre d'Écoute

du CEPS Beauce-Etchemins



Téléphone: 418-228-3106

Courriel: cepsaa@jp4b.net

Le Sillon

Organisme de soutien aux proches d'une personne vivant avec un trouble de santé mentale

Nos services

Interventions individuelles et familiales
Groupes d'entraide
Groupes psycho-éducatif
Volet jeunesse

Pour aider, sans s'épuiser



lesillon.com
418 227-6464





Les Chevaliers de Colomb...
Au service de sa communauté
Prêt de matériel médical

Vous pouvez emprunter le matériel suivant auprès des Chevaliers de Colomb du conseil 6698 de St-Côme-Linière région 04 district 106 : Canne, béquille, marchette, fauteuil roulant, etc.

Un dépôt de 10 \$ est demandé et est remis lors du retour du matériel, s'il est en bon état.

Pour informations : M. Gervais Morin, 418 685-3149

En cas d'absence de M. Morin, vous pouvez contacter M. Gabriel Giguère au 418 685-3278

Les Chevaliers de Colomb se dégagent de toutes responsabilités en cas d'accident. Il est de votre responsabilité de veiller à votre propre sécurité en utilisant les appareils empruntés et vous devez vous engager à retourner le matériel en bon état.



Municipalité St-Côme-Linière
 1362 rue Principale St-Côme-Linière (Qc)
 G0M 1J0 Téléphone: 418-685-3825
 Télécopieur: 418-685-2566
 st-come@stcomelinier.com

www.stcomelinier.com

**Dépôt légal à la
 Bibliothèque Nationale**

MAIRE
Cellulaire
418-222-3472



**ENCOMBRANTS
 MÉNAGERS**
(418) 685-2230



Réservation
418-227-2626



418 774-4444

info@passeportanimal.com

www.passeportanimal.com

Besoin d'aide

Accès aux services | Anxiété, stress | Séparation, rupture
 Conflit familial | Alcool, drogue, jeux de hasard | Crise | Dépression...

811
Info-social
24 h / 7 jours

Rapide, confidentiel et sans frais!



**ME MARIE-EVE
 POULIN**
 NOTAIRE ET CONSEILLÈRE JURIDIQUE

1525, 8^e Rue Saint-Côme-Linière
 Beauce (Québec) G0M 1J0
 Courriel: mepoulin@notarius.net
 Site Web: www.mepoulin.ca

T. 418 685-3333 • Cell. 418 226-6284



**CONSTRUCTION
 CHRISTIAN BERGERON**

Tout pour vous satisfaire

418 685-2280

- CONSTRUCTION
- RÉNOVATION
- FINITION INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR
- PORTES ET FENÊTRES
- TOITURE
- PATIO
- ETC.